

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021									
Adresse		Base		Cotisation		Cotisation lissée		Adresse	
5119 SENCUDES		628		257		628		391	
Taux 2020		40,86 %		40,86 %		14,51 %		0,349 %	
Taux 2021		40,86 %		6,00 %		0,172 %		15,82 %	
Commune		Syndicat de communes		Inter		Taxes spéciales		Taxe ordures ménagères	
256		257		38		1		99	
257		38		28		1		99	
Cotisation 2020		Cotisation 2020		Cotisation lissée		Cotisation		Cotisation lissée	
256		257		628		628		628	
Cotisation 2021		Cotisation 2021		Cotisation lissée		Cotisation		Cotisation lissée	
257		257		628		628		628	
Variation		Variation		Variation		Variation		Variation	
+0,39 %		+35,71 %		0 %		-8,08 %		+100,00 %	
Commune		Syndicat de communes		Inter		Taxe communale		Taxe GEMAPI	
256		257		38		28		2	
257		38		28		1		2	
Taux 2020		Taux 2020		Taux 2020		Taux 2020		Taux 2020	
92,46 %		15,64 %		67,60 %		0,649 %		26,50 %	
92,46 %		15,64 %		67,60 %		0,875 %		26,40 %	
Bases terres non agricoles		Bases terres agricoles		Bases du forfait forestier		Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles	
3		3		3		4		3	
Cotisation 2020		Cotisation 2020		Cotisation 2020		Cotisation 2020		Cotisation 2020	
3		3		0		1		0	
Cotisation 2021		Cotisation 2021		Cotisation 2021		Cotisation 2021		Cotisation 2021	
3		3		0		1		0	
Variation		Variation		Variation		Variation		Variation	
0 %		0 %		0 %		0 %		0 %	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)		Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)		Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)		Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)		Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)	
%		%		%		%		%	
15,64 %		15,64 %		67,60 %		0,649 %		26,50 %	
15,64 %		15,64 %		67,60 %		0,875 %		26,40 %	
Base Etat		Base Etat		Base Etat		Base Etat		Base Etat	
Base collectivité		Base collectivité		Base collectivité		Base collectivité		Base collectivité	
Droit proportionnel :		Droit proportionnel :		Droit proportionnel :		Droit proportionnel :		Droit proportionnel :	
Droit fixe :		Droit fixe :		Droit fixe :		Droit fixe :		Droit fixe :	
Références administratives : 650 51 021 037 045 045 F N Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.									
Dégrevement JA Etat Dégrevement JA Collectivité									
Montant de votre impôt									
411									

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr.

Le rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP »

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS) Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.